

MÉDIATION
SCIENTIFIQUE

PÊCHE
DURABLE

AQUACULTURE

PROCESS

ITECHMER

>>> LORIENT | FRANCE

LE RENDEZ-VOUS
INTERNATIONAL
DES PROFESSIONNELS
DE LA PÊCHE

11.12.13
OCTOBRE
2023

SUBSCRIPTION FORM
DOSSIER D'INSCRIPTION

10H > 18H30

PARC DES EXPOS
LORIENT BRETAGNE SUD

WWW.ITECHMER.COM

15^e
édition

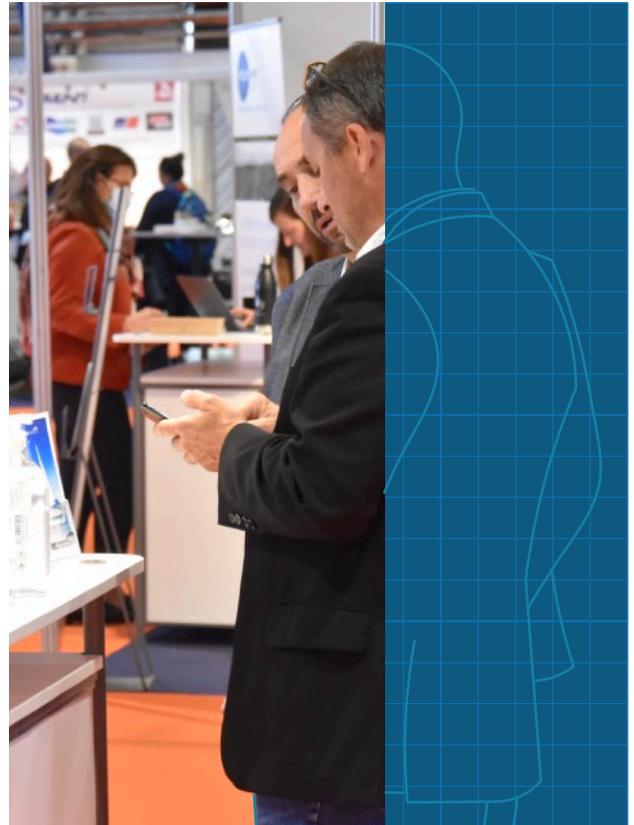
A MEETING FOR DECISION-MAKERS LE RENDEZ-VOUS DES DÉCIDEURS

The first professional trade fair for the fishing industry in France, Itechmer is a meeting of professionals working in sectors from ship design to final processing of seafood products, including capture, security, logistics, marketing, etc.

Itechmer is not just an Exhibition where you need to be. It is above all a place for business, promotion and communication.

Premier Salon professionnel de la filière pêche en France, Itechmer regroupe en un seul lieu l'ensemble de la profession : conception et réparation navales, capture, sécurité, électronique, process, emballage, transport et logistique, marketing...

Itechmer n'est pas seulement un Salon où il faut être. C'est surtout un lieu de business, de promotion et de communication.



ITECHMER 2021 IN FIGURES ITECHMER 2021 EN QUELQUES CHIFFRES



Visitors
Visiteurs

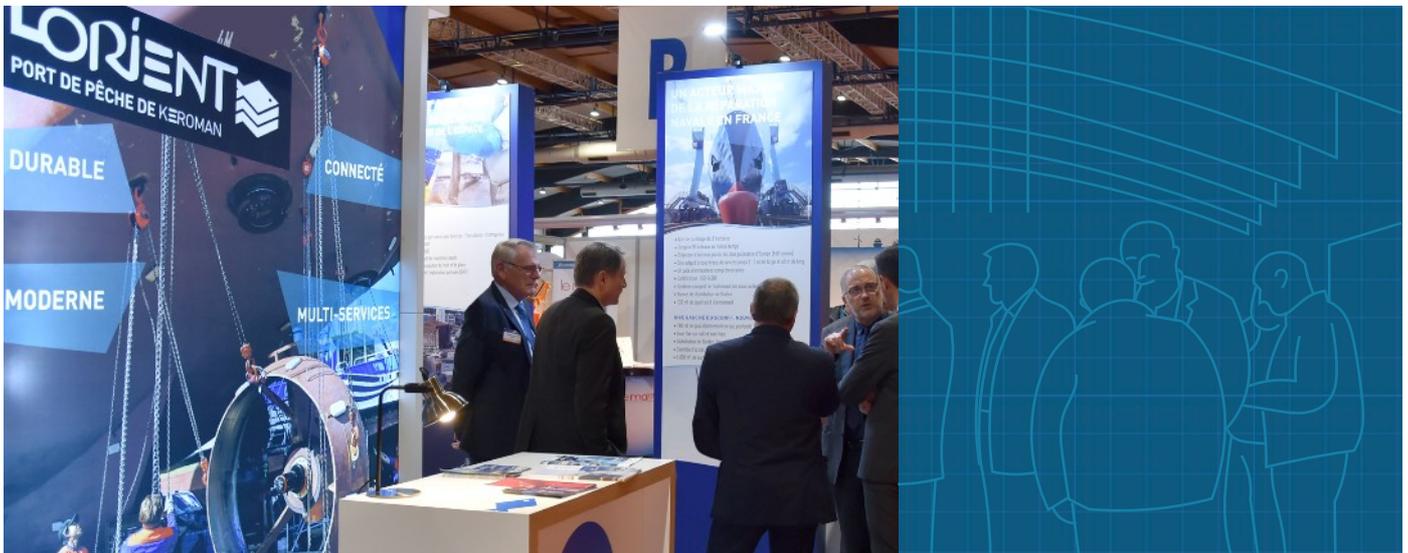


International exhibitors
Exposants internationaux



Exhibitors' satisfaction with the organization
Satisfaction des exposants quant à l'organisation.

AN INTERNATIONAL EXHIBITION UN SALON INTERNATIONAL



Itechmer is an increasingly international show through its exhibitors and visitors but also through the foreign guest delegations that attend. This energy is an illustration of the market to which Itechmer is closely linked.

Like the fishing industry, Itechmer is an international event in terms of both exhibitors and visitors.

There are no borders in the fish market. For Itechmer neither, nor for your products. Come and meet the decision-makers, individual visitors or official delegations from over 30 countries. These professionals come naturally to generate leads and contracts, but also to exchange about the future of the sector by means of a programme of conferences led by prestigious speakers.



The percentage of foreign visitors
Pourcentage de visiteurs étrangers.

Itechmer s'internationalise de plus en plus à travers ses exposants, ses visiteurs mais aussi les délégations étrangères invitées. Une dynamique qui reflète le marché, Itechmer y étant mécaniquement lié.

A l'instar de la filière pêche, Itechmer est un événement international, tant au niveau des exposants que des visiteurs.

Le marché de l'halieutique n'a pas de frontières. Itechmer non plus, vos produits encore moins. Venez à la rencontre des décideurs, visiteurs individuels ou délégations officielles de près de 30 pays. Ces professionnels viennent naturellement pour générer des contacts et des contrats, mais aussi afin d'échanger sur l'avenir de la filière à travers un programme de conférences animées par des intervenants prestigieux.

RECOGNISED ORGANISATION UNE ORGANISATION RECONNUE



Itechmer is an event organized by Lorient Bretagne Sud Expos-Congrès and the exhibitor relationship is owned by the SAFYM event agency. A double guarantee of success. Conferences, decided in consultation with the show's committee of experts representing the fishing sector as a whole, are organised and managed by the agency Sea to Sea.

Itechmer est un événement organisé par Lorient Bretagne Sud Expo-Congrès et la relation avec les exposants est assurée par l'Agence SAFYM. Un double gage de réussite. La programmation et la gestion des conférences - décidée en concertation avec le comité des experts du salon représentant l'ensemble de la filière halieutique - est assurée par l'agence SEA to SEA.

100 % OF THEM RECOMMEND THE SHOW UN SALON RECOMMANDÉ À 100 %

Taking part in a Show is a financial investment, but also an investment in people. Your company's image is stake. This is why the Agence SAFYM does its utmost to provide peace of mind for exhibitors : real-time customised quote, a brief but complete exhibitor's guide, complete availability and non-stop assistance on site... 100% of the exhibitors acknowledge our professionalism, our expertise and closeness (organisation satisfaction, post-Show online survey).

Participer à un Salon est un investissement financier, et humain. Votre entreprise y engage son image. C'est pourquoi l'Agence SAFYM met tout en œuvre pour que les exposants soient en confiance et sereins : devis personnalisé en temps réel, guide de l'exposant allégé et complet, disponibilité totale et assistance non-stop sur site... Un professionnalisme, une expertise et une proximité reconnus à 100 % par les exposants (satisfaction de l'organisation, sondage en ligne d'après Salon).

INTERNATIONAL IN THE SPOTLIGHT L'INTERNATIONAL À L'HONNEUR

One of the reasons for Itechmer's growing success lies in the skills of the members of the organizing committee, experts in the fisheries and events sectors. Itechmer's international aspect has been entrusted to Lorient'Hal, which specializes in the development of fishing activities around the world.

Une des raisons du succès grandissant d'Itechmer réside dans les compétences qui nourrissent les membres du comité d'organisation, experts dans les secteurs de l'halieutique et de l'événementiel. Le volet international d'Itechmer a été confié à Lorient'Hal, spécialisé dans le développement des activités halieutiques à travers le monde.



Cédric Guillotin
Director
Directeur



Diane-Laure Gorneau-Ducastel
Head of the exhibition center
Responsable du parc expos



Capucine Gonot
Projects leader assistant
Assistante chefs de projets



Arnaud Métivier
Sales director
Directeur commercial



Gaëlle Nio
Deputy sales director
Directrice commerciale adjointe



Stéphanie Roos-Faujour
Conferences and professional meetings director
Directrice des conférences et des rencontres pros

15% DISCOUNT

By registering before 31st March 2023, you are automatically entitled to a 15% discount on the bare stand m² price!

REMISE DE 15%

En vous inscrivant avant le 31 mars 2023, vous bénéficiez automatiquement d'une remise de 15% sur le prix du m² nu!

PROFESSIONAL APPOINTMENTS RENDEZ-VOUS PROS

Meet with your contacts in complete confidentiality thanks to offices available within the exhibition hall. For more information, contact us at +33 7 62 41 46 78.

Rencontrez vos contacts en toute confidentialité grâce aux bureaux disponibles au sein du parc des expositions. Contactez-nous pour en savoir plus au +33 6 19 68 32 06.



CUSTOMIZED LAYOUT PLAN SUR MESURE

The floorplan is drawn up one month before Itechmer opens, when all registrations have been received. The reason : to be able to offer exhibitors the most strategic positioning in relation to their partners and competitors and ensure a regular flow of visitors.

Le plan est réalisé un mois avant l'ouverture d'Itechmer, une fois toutes les inscriptions reçues. La raison : offrir aux exposants l'emplacement le plus stratégique par rapport à leurs partenaires et concurrents pour assurer un trafic réparti des visiteurs.

UNLIMITED INVITATIONS INVITATIONS ILLIMITÉES

Be they on paper or electronic, you may invite an unlimited number of your customers and leads, 100% free of charge.

Sous format papier ou électroniques, vous pouvez inviter vos clients et prospects sans limite et 100% gratuitement.

FREE WIFI WIFI GRATUIT

Itechmer offers unlimited Wi-Fi access during the 3 days of the Exhibition, however many devices are used.

Itechmer vous offre le wifi en accès illimité durant les 3 jours du Salon, quelle que soit la quantité d'appareils utilisés.

211 EXHIBITORS IN 2021 211 EXPOSANTS EN 2021

They represented the fishing industry in its entirety : from ship design to the final processing of seafood products, via capture, safety, logistics, etc.

Ils ont représenté la filière pêche dans sa globalité : de la conception navale à la transformation finale des produits de la mer en passant par la capture, la sécurité, la logistique...

A. LEPETIT • ADD TECHNOLOGIES • AGENCE MARITIME LORIENT • AGILTECH • AMANDA GREY FORMATION • AMARÉNO • AMIS DU MUSÉE DE LA COMPAGNIE DES INDES • ANÉMO • ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS • ARKEA CAPITAL • ARMAND MONDIET • ASSOCIATION AUTREFOIS ÉTEL ET SA RÉGION • ATELIERS MECANIQUE LORIENTAIS (AML) • ATLANTISO • AUDÉLOR • AVIZO PRO MARINE • AWEL • AZCUE PUMPS • BANQUE POPULAIRE GRAND OUEST • BARILLEC MARINE • BBS • BLUE TRAIN • BOPP TREUILS JEB • BPN - BRETAGNE POLE NAVAL • BRETAGNE NACELLE • C SENSE • CARENCO • CARLIER CHAINES SAS • CATERPILLAR • CDK TECHNOLOGIES • CELTIQUE COURTAGE • CENTRE DE FORMATION SNSM • CENTRE EUROPEEN DE FORMATION CONTINUE MARITIME DE CONCARNEAU • CENTRE INNOVATION TECHNOLOGIQUE AGROALIMENTAIRE • CERCLE DE LA MER • CFA DE LA VILLE DE LORIENT • CHANTIER NAVAL GLEHEN • CHANTIER NAVAL HENAFF • CLAUGER • CLEEMANN • CLS • CN GRUES • COBREMAP • COMPAGNIE HYDROTECHNIQUE • COPMA • COPREXMA • CORPO TRAVEL • CRÉDIT AGRICOLE EN BRETAGNE • CREDIT MARITIME GRAND OUEST • CRÉDIT MUTUEL DE BRETAGNE • CT-ARCO INGÉNIERIE • CULTURES MARINES • CUMMINS • DALTA • DAMEN MAASKANT • DELTA EQUIPEMENT MARINE • DEXIS • DIOUGOANT • DPL • DT METAL • ECCS • EMERAUDE EN GIE SOLUTIONS • ENTREPOSE LE POCHER • ETS MONFORT • EUROMAT FILHET-ALLARD MARITIME • FPT IVECO FRANCE • GARBARINO • GDE • GICAN - CONSTRUCTION ET ACTIVITÉS NAVALES • COTTEN • GUYOT ENVIRONNEMENT • HYDROFLUID TECHNOLOGIES • IADYS • IFREMER • INDUMAR • INFOMER • (IMP) • INSTITUT RÉGIONAL DES INTERPROFESSION DU PORT DE DU PORT DE LORIENT • IPOC COURNOUAILLE) • ISMER • IXBLUE • INDUSTRIES • KAB-SITTING • KELTYC • EXPERTISE MARITIME • KEROMAN BANQUE BLEUE • LE DREZEN SAS • LE GAC INDUSTRIE BÂTIMENT • LORIENT • LUBEXCEL • LYCÉE MARITIME D'ETEL • LYCÉE MAINT & SEA • MAO PEINTURE • MARINE MOBILE MARINELEC TECHNOLOGIES • MARPORT FRANCE SAS • DIESEL • MECA DIESEL • MECA MARINE PROPULSION • NAVALE • MODELL MOBILIER • MONDIET CARAÏBES • NABERAN • NANNI ENERGY • NAOS INGENIERIE • NAVALEO • SHIPYARD • NP INDUSTRIE • NPS DIESEL • OLEN • ORYUS • PAUMIER • PG SERVICES • PIRIOU NAVAL SERVICES •

15% DISCOUNT
By registering before 31st March 2023, you are automatically entitled to a 15% discount on the bare stand m² price!

REMISE DE 15%
En vous inscrivant avant le 31 mars 2023, vous bénéficiez automatiquement d'une remise de 15% sur le prix du m² nu!

YOU / VOUS

Please complete this form in full and return it to us with your 50% deposit. Once we have received it, we will send you the necessary elements.

Remplissez intégralement ce formulaire puis retournez-le nous avec votre acompte de 50%. Dès sa réception, nous vous adresserons les éléments nécessaires à votre venue.

Company name / Raison sociale _____
 VAT number / Numéro TVA _____
 Activity / Activité _____
 Contact name / Chargé(e) du dossier _____
 Occupation / Fonction _____
 Address / Adresse postale _____
 Post code / CP _____ City / Ville _____ Country / Pays _____
 E-mail / Mél _____
 Direct telephone / Téléphone direct _____
 Mobile / Portable _____

Invoicing address (if different) / Si l'adresse de facturation est différente

Company name / Raison sociale _____
 Contact / Contact _____
 Address / Adresse postale _____
 Post code / CP _____ City / Ville _____ Country / Pays _____
 E-mail / Mél _____
 Direct telephone / Téléphone direct _____
 Mobile / Portable _____

For multiple invoicing between co-exhibitors, include the contact details as mentioned below on a sheet of paper with the percentages to be invoiced.

Pour une facturation multiple entre co-exposants, joindre les coordonnées telles que déclinées ci-dessus sur feuille libre avec répartition en pourcentage.

REGISTRATION ENDS : 1ST SEPTEMBER 2023
DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 1^{ER} septembre 2023

PLANNING

- | | |
|---|--|
| <p>1 Complete this registration file and return it to us with your 50% deposit.</p> <p>2 We will register your participation and return your invoice by email.</p> <p>3 Within 48 working hours, you will receive your ID to access your private area where you can:</p> <ul style="list-style-type: none"> • download the Exhibitor's Guide • enter the name of your company and co-exhibitors in the Visitor's Guide; • record the name of your stand (for the sign); • send your electronic invitations; • register colleagues present on the stand to make the badges. <p>4 Friday 31th March 2023 : end of the 15% discount on bare stand m².</p> <p>5 Friday 1st September 2023 : registration closes.</p> <p>6 Friday 15th September 2023: floorplan finalised.</p> <p>7 Monday 9th October 2023 : you install your stand (Tuesday 30/09 : stand construction companies).</p> | <p>1 Vous remplissez ce dossier et nous l'envoyez avec votre acompte de 50%.</p> <p>2 Nous enregistrons votre demande et vous envoyons la facture par courriel.</p> <p>3 Sous 48 heures ouvrées, vous recevez vos identifiants pour accéder à votre espace personnel où vous pourrez :</p> <ul style="list-style-type: none"> • télécharger le Guide de l'Exposant ; • enregistrer votre organisme et vos co-exposants au Guide du Visiteur ; • enregistrer le nom de votre stand (enseigne de votre stand) ; • envoyer des invitations électroniques ; • enregistrer les collaborateurs présents sur le stand pour les badges. <p>4 Vendredi 31 mars 2023 : fin de la remise de 15% sur les m² nus.</p> <p>5 Vendredi 1^{er} septembre 2023 : clôture des inscriptions.</p> <p>6 Vendredi 15 septembre 2023 : finalisation du plan.</p> <p>7 Lundi 9 octobre 2023 : vous installez votre stand (jeudi 30/09 : standistes).</p> |
|---|--|

15% DISCOUNT • REMISE 15%

If registration before 31th March • Si inscription avant le 31 mars 2023

SUBSCRIPTION FORM / FORFAIT D'INSCRIPTION

	€ H.T. € ex. VAT	Qté Qty	TOTAL TOTAL
<p>MANDATORY REGISTRATION FEE (UP TO 5 COMPANIES/BRANDS) FORFAIT D'INSCRIPTION OBLIGATOIRE (JUSQU'À 5 ORGANISMES/MARQUES)</p> <p>Includes / Comprend:</p> <ul style="list-style-type: none"> • up to 5 companies/brands referenced in the Trade fair directory and on the Trade fair's website jusqu'à 5 organismes/marques référencé(e)s dans l'annuaire du Salon et sur le site internet • exhibitor badges as needed badges exposant selon besoin • free invitations (paper + digital) invitations gratuites (papier + numériques) • access to exhibitor parking accès parking des exposants • access to the press area accès à l'espace presse • floor cleaning nettoyage des sols • insurance (see p. 16) assurance (voir p. 16) 	242 €	1	242 €
<p>CO-EXHIBITOR(S) FEE FORFAIT CO-EXPOSANT(S)</p> <p>If there are more than 5 companies/brands on your stand, please add a co-exhibitor's fee per company/brand Si votre stand compte plus de 5 organismes/marques, merci d'ajouter un forfait co-exposant par organisme/marque</p> <p>Includes / Comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> • exhibitor badges badges exposant selon besoin • free invitations invitations gratuites • access to exhibitor parking accès parking des exposants • access to the press area accès à l'espace presse • referencing in the Fair directory référencement dans l'annuaire du Salon • referencing on the Fair's website référencement sur le site internet du Salon 	136 €	_____	_____ €
	TOTAL A		_____ €

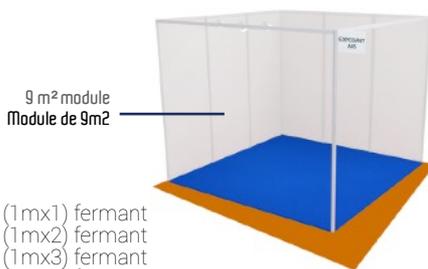


YOUR STAND / VOTRE STAND

FURNISHED • EXPRESS • TURNKEY (next page) / ÉQUIPÉ • EXPRESS • PRÊT À EXPOSER (page suivante)

BARE STAND • STAND NU	€ H.T. € ex. VAT	Qté Qty	TOTAL TOTAL
without carpet or lighting • sans moquette ni éclairage			
• per m2 (minimum 18) / le m2 nu (minimum 18)	273,00 €	—	€
• corner (minimum 1) / angle (minimum 1 obligatoire)	180,00 €	—	€
• carpet, per m2 / moquette, le m2	10,65 €	—	€
• electricity / électricité :			
• boîtier 16 A	160,00 €	—	€
• boîtier 32 A	320,00 €	—	€
• boîtier 63 A	480,00 €	—	€
• boîtier 125 A	640,00 €	—	€
• boîtier 200 A	800,00 €	—	€
• boîtier 400 A	960,00 €	—	€
• storeroom / réserve :			
• storeroom 1m2 (1mx1) with lock / réserve 1m2 (1mx1) fermant à clé	233,41 €	—	€
• storeroom 2m2 (1mx2) with lock / réserve 2m2 (1mx2) fermant à clé	283,98 €	—	€
• storeroom 3m2 (1mx3) with lock / réserve 3m2 (1mx3) fermant à clé	403,70 €	—	€
• storeroom 4m2 (2mx2) with lock / réserve 4m2 (2mx2) fermant à clé	537,90 €	—	€
• water connection / branchement eau :			
• tap and evacuation / arrivée + évacuation	358,05 €	—	€
• single sink with tap and evacuation / évier 1 bac + arrivée + évacuation	492,26 €	—	€
• wooden floor, height. 12cm, resistance 500kg/m2, per m2 / plancher bois, H12cm, résistance 500kg/m2, le m ²	20 €	—	€

FITTED STAND • STAND STRUCTURÉ	€ H.T. € ex. VAT	Qté Qty	TOTAL TOTAL
delivered with blue carpeting, walls covered with grey cotton, 1 spotlight per 3m ² and flag sign (stand name + number) • livré avec moquette bleue, cloisons en mélaminé blanc, 1 spot par 3m ² et enseigne drapeau (nom stand + numéro)			
• per m2 (minimum 9, multiple of 9) / le m2 (minimum 9, multiple de 9)	291,09 €	—	€
• corner (minimum 1 since 27m ²) / angle (minimum 1 à partir de 27m ²)	180,00 €	—	€
• electricity / électricité :			
• boîtier 16 A	160,00 €	—	€
• boîtier 32 A	320,00 €	—	€
• boîtier 63 A	480,00 €	—	€
• boîtier 125 A	640,00 €	—	€
• boîtier 200 A	800,00 €	—	€
• boîtier 400 A	960,00 €	—	€
• storeroom / réserve :			
• storeroom 1m2 (1mx1) with lock / réserve 1m2 (1mx1) fermant	233,41 €	—	€
• storeroom 2m2 (1mx2) with lock / réserve 2m2 (1mx2) fermant	283,98 €	—	€
• storeroom 3m2 (1mx3) with lock / réserve 3m2 (1mx3) fermant	403,70 €	—	€
• storeroom 4m2 (2mx2) with lock / réserve 4m2 (2mx2) fermant à clé	537,90 €	—	€
• water connection / branchement eau :			
• tap and evacuation / arrivée + évacuation	358,05 €	—	€
• single sink with tap and evacuation / évier 1 bac + arrivée + évacuation	492,26 €	—	€



TOTAL B ----- €



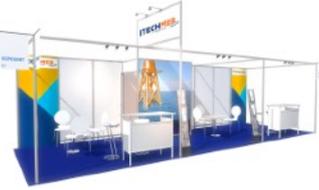
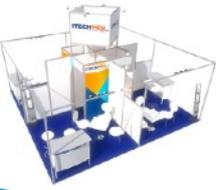
YOUR STAND / VOTRE STAND

FURNISHED • EXPRESS • TURNKEY / ÉQUIPÉ • EXPRESS • PRÊT À EXPOSER

FURNISHED STAND / STAND EQUIPÉ	€ H.T. € ex. VAT	Qté Qty	TOTAL TOTAL
Delivered with blue carpeting, walls covered with grey cotton, 1 spotlight per 3m ² , 1 white Philibert counter, 2 white Frehel stools, 1 white Maine presentation stand, 2kW electrical connection, and flag sign (stand name + number) ■ livré avec moquette bleue, cloisons recouvertes de coton gris, 1 spot par 3m ² , 1 comptoir Philibert blanc, 2 tabourets Frehel blancs, 1 présentoir Maine blanc, branchement électrique de 2kW et 1 enseigne drapeau (nom stand + numéro)			
• 9m ² fitted stand with 1 corner / stand équipé de 9m ² avec 1 angle	3 350 €	—	_____ €
• 18m ² fitted stand with 1 corner / stand équipé de 18m ² avec 1 angle	5 969 €	—	_____ €
• 18m ² fitted stand with 2 corners / stand équipé de 18m ² avec 2 angles	6 150 €	—	_____ €

EXPRESS STAND / STAND EXPRESS			
Fast booking. Optimal efficiency • Réservation rapide. Efficacité optimale Includes: a 9m ² furnished stand (see above) + 1m ² storage + 1.50m plant + your logo and your company in the exhibitors' list on the itechmer.com website Comprend : un stand équipé (voir ci-dessus) de 9m ² + 1 réserve de 1 m ² + 1 plante de 1m50 + votre logo accompagnant votre organisme dans la liste des exposants sur le site itechmer.com			
	3 940 €	—	_____ €

TURNKEY STAND / PRÊT À EXPOSER			
Delivered with blue carpeting, white melamine walls, graphics printed and installed by us, 1 storeroom, the furniture (as per package) and electricity ■ livré avec moquette bleue, cloisons mélaminées blanches, visuels imprimés et posés par nos soins, 1 réserve, le mobilier (selon formule) et l'électricité			

	9m ² with 1 corner • 9m ² avec 1 angle 1 white Philibert counter, 2 white Frehel stools, 1 white Maine presentation stand, 1 white Batz table, 3 white Aubin chairs, 1 storeroom 1m ² , 2 wall graphics (L954xH2280 mm) and 1 x 2-sided printed totem (L1362xH800 mm) ■ 1 comptoir Philibert blanc, 2 tabourets Frehel blancs, 1 présentoir Maine blanc, 1 table Batz blanche, 3 chaises Aubin blanches, 1 réserve de 1m ² , 2 visuels muraux (L954xH2280 mm) et 1 visuel sur tour recto/verso (L1362xH800 mm)	4 217 €	—	_____ €
	18m ² with 2 corners • 18m ² avec 2 angles 2 white Philibert counters, 4 white Frehel stools, 2 white Maine presentation stand, 1 white Batz table, 3 white Aubin chairs, 1 storeroom 2m ² , 1 storeroom graphic (L2280xH1908 mm), 2 wall graphics (L954xH2280 mm) and 1 x 2-sided printed totem (L1939xH800 mm) ■ 2 comptoirs Philibert blanc, 4 tabourets Frehel blancs, 2 présentoirs Maine blanc, 1 table Batz blanche, 3 chaises Aubin blanches, 1 réserve de 2m ² , 1 visuel sur réserve (L2280xH1908 mm), 2 visuels muraux (L954xH2280 mm) et 1 visuel sur tour recto/verso (L1939xH800 mm)	8 169 €	—	_____ €
	27m ² with 2 corners • 27m ² avec 2 angles 2 white Philibert counters, 4 white Frehel stools, 2 white Maine presentation stand, 2 white Batz table, 6 white Aubin chairs, 1 storeroom 2m ² , 1 storeroom graphic (L2280xH1908 mm), 2 wall graphics (L954xH2280 mm) and 1 x 2-sided printed totem (L1939xH800 mm) ■ 2 comptoirs Philibert blanc, 4 tabourets Frehel blancs, 2 présentoirs Maine blanc, 2 tables Batz blanche, 6 chaises Aubin blanches, 1 réserve de 2m ² , 1 visuel sur réserve (L2280xH1908 mm), 2 visuels muraux (L954xH2280 mm) et 1 visuel sur tour recto/verso (L1939xH800 mm)	11 500 €	—	_____ €
	36m ² with 4 corners • 36m ² avec 4 angles 4 white Philibert counters, 8 white Frehel stools, 4 white Maine presentation stand, 4 white Batz table, 12 white Aubin chairs, 4 storerooms 1m ² , 4 wall graphics (L954xH2280 mm) and 4 printed totem graphics (L1362xH800 mm) / 4 comptoirs Philibert blanc, 8 tabourets Frehel blancs, 4 présentoirs Maine blanc, 4 tables Batz blanche, 12 chaises Aubin blanches, 4 réserves de 1m ² , 4 visuels muraux (L954xH2280 mm) et 1 visuel sur tour en 4 exemplaires (L1362xH800 mm)	16 532 €	—	_____ €
		TOTAL C		_____ €



visuals to be sent before 1ST September 2023. Format: EPS, AI or high-definition PDF. Photos 1/4 of final dimensions and in 300 dpi
visuels à envoyer avant le 1 septembre 2023. Format : EPS, AI ou PDF haute définition. Photos au 1/4 des dimensions finales et en 300 dpi.

Contact
+33 680 025 929
info@safym.com

FURNITURE / MOBILIER

Rental for the 3 days. Delivered to your stand on Monday. Insurance included. For specific orders of plants or audio-visual equipment, please contact us.

Location pour les 3 jours. Livré sur votre stand le lundi. Assurance comprise. Pour toute commande spécifique de plantes ou d'audio-visuel, merci de nous contacter.

	€ H.T. € ex. VAT	Qté Qty	TOTAL TOTAL
Comptoir Estephe L55xP55xH102cm □ bois □ blanc □ gris	92,40 €	—	—
Comptoir Médard L55xP55xH102cm □ bois □ blanc □ gris	119,90 €	—	—
Comptoir Malo L120xP60xH102cm □ bois □ blanc □ gris	119,90 €	—	—
Comptoir Pol L120xP55xH102cm □ bois □ blanc □ gris	119,90 €	—	—
Comptoir Philipbert L120xP55xH102cm □ bois □ blanc □ gris	167,20 €	—	—
Mât porte-enseigne* • fixé sur comptoir • A4, imprimé en quadri par nos soins	44,00 €	—	—
Logo imprimé sur comptoir* • Estèphe / Médard : L500xH500mm • Malo : L970xH600mm • Pol / Philipbert : L910xH770mm	151,80 €	—	—
TOTAL D			— €

	€ H.T. € ex. VAT	Qté Qty	TOTAL TOTAL
Meuble bas Brévin L80xP40xH77cm □ bois □ blanc □ gris	101,20 €	—	—
Présentoir Maine L25xP25xH150cm □ bois □ gris □ blanc	77,20 €	—	—
Présentoir Mauge L25xP25xH193cm □ bois □ blanc □ gris	92,50 €	—	—
Présentoir Anjou L80xP30xH170cm □ bois □ blanc □ gris	112,20 €	—	—
Tabouret Frehel □ blanc □ noir □ rouge □ jaune □ camel □ bleu	46,20 €	—	—
Tabouret Penhir □ blanc □ noir □ rouge □ jaune □ camel □ bleu	46,20 €	—	—
Tabouret Sizun □ blanc □ bois	58,30 €	—	—
TOTAL E			— €

 visuals to be sent before 1st September 2023. Format: EPS, AI or high-definition PDF. Photos 1/4 of final dimensions and in 300 dpi
visuels à envoyer avant le 1 septembre 2023. Format : EPS, AI ou PDF haute définition. Photos au 1/4 des dimensions finales et en 300 dpi.



FURNITURE / MOBILIER

Rental for the 3 days. Delivered to your stand on Monday. Insurance included. For specific orders of plants or audio-visual equipment, please contact us.

Location pour les 3 jours. Livré sur votre stand le lundi. Assurance comprise. Pour toute commande spécifique de plantes ou d'audio-visuel, merci de nous contacter.

	€ H.T. € ex. VAT	Qté Qty	TOTAL TOTAL
Ecrans plasma Écran plasma 50" sur pied Écran plasma 50" mural Écran plasma 42" sur pied Écran plasma 42" mural	753 € 682 € 537 € 453 €	— — — —	— — — —
Mange-debout Jersey ø70xH110cm □ bois □ blanc □ gris	94,60 €	—	—
Mange-debout Malban L70xP70xH110cm □ bois □ blanc □ gris	94,60 €	—	—
Chaise Aubin □ bois □ blanc □ noir	34,10 €	—	—
Fauteuil Brest □ blanc □ marron □ opaque □ noir □ pistache □ bleu □ orange	45,10 €	—	—
Table Chausey ø70xH74cm □ bois □ blanc □ gris □ rouge □ vert □ camel	81,40 €	—	—
Table Batz L70xP70xH74cm □ bois □ blanc □ gris	81,40 €	—	—
Table Gléan L140xP70xH74cm □ bois □ blanc □ gris □ wengé	81,40 €	—	—
TOTAL F			— €

	€ H.T. € ex. VAT	Qté Qty	TOTAL TOTAL
Tireuse à bière* Qualité professionnelle. Livrée avec fût de 30 litres de bière blonde et bonbonne de gaz	120 €	—	—
Fût supplémentaire de 30 L	87 €	—	—
100 gobelets plastiques réutilisables 25 CL avec votre logo en quadri. Nettoyés en fin de journée puis restitués sur votre stand	201 €	—	—
*L'abus d'alcool est dangereux.			
Machine à café Qualité professionnelle. 150 doses + gobelets + sucre + spatules	201,30 €	—	—
Réfrigérateur Equille 140 L - H82cm	102,30 €	—	—
Réfrigérateur Huître 230 L - H126cm	121,00 €	—	—
Ficus Benjamina H 100/120cm H 140/160cm H 180/200cm H 200/250cm	29 € 34 € 43 € 53 €	— — — —	— — — —
Kentia palmier H 100/120cm H 140/160cm H 180/200cm H 200/250cm	29 € 34 € 43 € 53 €	— — — —	— — — —
Laurier pyramide H 150/170cm H 180/200cm	29 € 34 €	— —	— —
TOTAL G			— €

 visuals to be sent before 1ST September 2023. Format: EPS, AI or high-definition PDF. Photos 1/4 of final dimensions and in 300 dpi
visuels à envoyer avant le 1 septembre 2023. Format : EPS, AI ou PDF haute définition. Photos au 1/4 des dimensions finales et en 300 dpi.



INTERNET ADVERTISING / PUBLICITÉ SUR INTERNET

Two supports are available for you to optimise your presence at Itechmer :

- the official website : an essential passage for visitors to reserve their badge, it contains all the information they need to prepare their visit (list of exhibitors, conferences, practical information, etc.) ;
- the electronic newsletter, sent to almost 14 000 contacts.

Deux supports vous sont proposés pour optimiser votre présence sur Itechmer :

- le site internet officiel : passage indispensable aux visiteurs pour réserver leur badge, il contient toutes les informations nécessaires à leur visite (liste des exposants, conférences, informations pratiques...);
- la lettre d'information électronique, envoyée à près de 14 000 contacts.



WEB SITE • SITE INTERNET	€ H.T. € ex. VAT	Qté Qty	TOTAL TOTAL
- homepage banner • bannière horizontale page d'accueil L 1170 x H 1500 pixels : web L 320 x H100 pixels : mobile	1 176 €	_____	_____ €
- visitors page banner • bannière horizontale page visiteurs L 1170 x H 1500 pixels : web L 320 x H100 pixels : mobile	1 364 €	_____	_____ €
- page banner • bannière horizontale L 1170 x H 1500 pixels : web L 320 x H100 pixels : mobile	947 €	_____	_____ €
- your logo in the exhibitor listing • votre logo dans la liste des exposants	210 €	_____	_____ €
e-NEWSLETTER • LETTRE D'INFORMATION ÉLECTRONIQUE			
Sent to visitors and exhibitors (almost 17.000 contacts) Envoyée aux visiteurs et aux exposants (près de 17 000 contacts)			
- horizontal banner / bannière horizontale (L 600 x H 350 pixels)	2 mails / 2 envois 4 mails / 4 envois	827 € 1 405 €	_____ € _____ €
- vertical banner / bannière verticale (L 200 x H 400 pixels)	2 mails / 2 envois 4 mails / 4 envois	645 € 1 093 €	_____ € _____ €
		TOTAL H TOTAL H	_____ €



visuals to be sent before 1st September 2023. Format: EPS, AI or high-definition PDF.
Photos 1/4 of final dimensions and in 300 dpi
visuels à envoyer avant le 1 septembre 2023. Format : EPS, AI ou PDF haute définition.
Photos au 1/4 des dimensions finales et en 300 dpi.



THE ITECH'XCLUSIVES / LES ITECH'XCLUSIFS

Limited to 1 or more exhibitors, the Itech'xclusives give you exceptional visibility.
Limités à 1 ou quelques exposants, les Itech'xclusifs vous assurent une visibilité exceptionnelle.

	€ H.T. € ex. VAT	Qté Qty	TOTAL TOTAL
<p>Your bags handed to visitors by the Itechmer hostesses. Exclusive rights for 2,000 bags. Price not including bags to be provided. Limited to 1 exhibitor.</p> <p>Vos sacs remis aux visiteurs par les hôtesse d'Itechmer. Droit d'exclusivité pour 2 000 sacs. Prix hors sacs, à fournir. Exclusivité 1 exposant.</p>	1 598 €	_____	_____ €
<p>Your adhesive floor advertising at the entrance to Itechmer. 1 x 1 m maximum. Limited to 3 exhibitors.</p> <p>Votre publicité adhésivée au sol à l'entrée d'Itechmer. 1 x 1 m maximum. Limitée à 3 exposants.</p>	1 114 €	_____	_____ €
<p>Table mats L420xH297mm Advertise on the tablemats used in the Exhibition restaurant (exclusivity, excluding printing costs, quote on request). Limited to 1 exhibitor.</p> <p>Sets de table. L420xH297mm Affichez-vous sur les sets de table du restaurant du Salon (droit d'exclusivité, hors coût de fabrication, devis sur demande). Limité à 1 exposant.</p>	762 €	_____	_____ €
<p>Your press release included in the Itechmer press PDF A4 document supplied by you. Limited to 10 exhibitors.</p> <p>Votre communiqué de presse dans le dossier de presse d'Itechmer Document PDF A4 réalisé par vos soins. Limité à 10 exposants.</p>	343 €	_____	_____ €
	TOTAL I TOTAL I		_____ €

 visuals to be sent before 1st September 2023. Format: EPS, AI or high-definition PDF. Photos 1/4 of final dimensions and in 300 dpi.
visuels à envoyer avant le 1 septembre 2023. Format : EPS, AI ou PDF haute définition. Photos au 1/4 des dimensions finales et en 300 dpi.



OVERAL ORDER COMMANDE FINALE

LES INVITATIONS • INVITATIONS

You may invite an unlimited number of your contacts by email using a link that will be sent to you after registration. You may also order free paper invitations. Quantity : _____
Vous avez la possibilité d'inviter gratuitement et de manière illimitée vos contacts par courrier électronique grâce à un lien qui vous sera communiqué après inscription. Néanmoins, vous pouvez commander gratuitement des invitations papier individuelles.
Quantité : _____

TOTAL A : REGISTRATION FEE TOTAL A : FORFAIT INSCRIPTION	_____ €
TOTAL B+C : YOUR STAND TOTAL B+C : VOTRE STAND	_____ €
TOTAL D+E+F+G : FURNITURE TOTAL D+E+F+G : MOBILIER	_____ €
TOTAL H+I : VISIBILITY TOOLS TOTAL H+I : OUTILS DE VISIBILITÉ	_____ €
TOTAL ex. V.A.T. / TOTAL H.T.	_____ €
Subscription before 31 st March 2023 : 15 % discount on the bare stand price per m ² (€ 368,55 ex. VAT / 9 m ²) Inscription avant le 31 mars 2023 : remise de 15 % sur le prix du m ² nu (366,55 € HT / 9 m ²)	_____ €
V.A.T. 20 % / T.V.A 20 %	_____ €
TOTAL incl. V.A.T. / TOTAL T.T.C.	_____ €
CANCELLATION INSURANCE 3 % OF ex. V.A.T. / ASSURANCE ANNULATION 3 % DU H.T. FORTEMENT CONSEILLÉE	_____ €
50 % DEPOSIT / ACOMPTE DE 50 %	_____ €

By signing this registration form, you acknowledge that you have read and understood the general terms and conditions of the ITECHMER Fair and accept them in their entirety.
En signant le présent bulletin d'inscription, vous déclarez avoir pris connaissance des conditions générales d'Itechmer et en acceptez l'intégralité.

On / le _____ at / à _____

Signature and stamp / Signature et cachet :

On receipt of your registration form, we will send you your invoice by email. Subsequently, you will receive a login and a password to access your private area where you will be able download the Exhibitor's File, reserve your Exhibitor badges, enter the name of your stand, enter your details in the ITECHMER. Dès réception de votre bulletin d'inscription, nous vous enverrons votre facture par courrier électronique. Dans un deuxième temps, vous recevrez les éléments nécessaires à la bonne préparation de votre présence (Dossier de l'Exposant, formulaire pour réserver vos badges Exposant, formulaire pour enregistrer le nom de votre stand et vous inscrire au Catalogue officiel d'Itechmer).

Code bank Code banque	Code counter Code guichet	Account Compte	Key Clé	Name of the transfer or administrative mandate Intitulé du virement ou du mandat administratif	VAT intracommunity number Numéro de TVA intracommunautaire	IBAN	SWIFT
30003	01344	00020373993	14	ITECHMER + your organisation ITECHMER + votre organisme	FR20405138868	FR76 3000 3013 4400 0203 7399 314	SOGEFRPP



RULES AND REGULATIONS PARC DES EXPOSITIONS LORENT BRETAGNE SUD RÈGLEMENT INTÉRIEUR PARC DES EXPOSITIONS LORENT BRETAGNE SUD

1/ Scope of application

The Lorent Exhibition Centre located at 286 Rue Rouget de Lisle, 56600 Lanester includes several halls and meeting rooms. These premises are intended to receive the various activities economic, associative, cultural, sports, exhibitions and all related activities. Operated by SEGEPEX, the Exhibition Centre is an establishment open to the public (ERP), of category 1, with activity types A and B.

The purpose of these regulations is to stipulate the rules of hygiene and safety, as well as conditions of access, occupation and use of all or part of the premises and outdoor spaces, shall be retained from liability for any accident occurring as a result of failure to comply with the provisions of this Regulation.

2/Police/Security

The Organiser is personally responsible for maintaining good order within the Exhibition Centre and claims to hold all the certificates necessary for the smooth running of the event. It undertakes to respect and ensure respect for the legal and regulatory provisions relating to good morals, public peace and the smooth running of events.

It is incumbent on the Organiser at its own expense, according to the level of sensitivity of the event, to implement sufficient professional, qualified security measures in relation to legal and customary obligations (opening of bags, pat-downs). Access may be refused to any person refusing to submit to these protective measures.

2.1 Safety

Before preparing for and during the event, the Organiser must, in particular but not exclusively, comply with the specifications setting out the safety measures to be observed. It undertakes to inform speakers, exhibitors and service providers about the measures concerning them.

Emergency exit doors must always remain freely accessible. It is prohibited to hinder or prevent the use of fire extinguishers, fire extinguishers and fire extinguishers (fire hose cabinets, etc.). The fire safety register is available at all times, and the Organiser must record any incident or accident that occurs during the event. The Organiser, without prejudice, may engage the services of security services and teams shall have free access to all rented premises located within the Exhibition Centre, in the course of carrying out their duties and missions. The Organiser must ensure permanent supervision of the facilities and the building, except in the event of a contractual transfer of this responsibility to the Operator.

Barring and unblocking of entrances and the security perimeter must be carried out by the Organiser in compliance with safety standards. The Organiser must respect and ensure respect of the security perimeter by its teams, service providers and customers. No movement of vehicles inside the halls is authorised unless expressly agreed by the Exhibition Centre's teams. The Organiser undertakes to comply fully with the safety specifications of the Exhibition Centre, in particular concerning the specifications (in particular concerning the maximum volume of the sound system).

2.2 Compliance with health protocols

Access to spaces and equipment shall be refused to any person who does not comply with any of the applicable obligations set out in the Decree 2020-860 of 10 July 2020 (in its current version), in the event of non-compliance with any one of these obligations, the person will be escorted out of the areas concerned.

3/Insurance

The Organiser shall take out an Organiser's Civil Liability insurance policy and shall ensure that each exhibitor is covered for the same risks. It shall provide a copy to the Operator.

In the event of damage to the facilities, the Organiser shall be liable for any loss or deterioration of equipment and furniture occurring during occupation. The Operator, without prejudice, may engage the services of security services and teams shall have free access to all rented premises located within the Exhibition Centre, in the course of carrying out their duties and missions. The Organiser must ensure permanent supervision of the facilities and the building, except in the event of a contractual transfer of this responsibility to the Operator.

4/Access conditions and restrictions

4.1 Access conditions

1/ Périmètre d'application

Le Parc des expositions de Lorent situé 286 Rue Rouget de Lisle, 56600 Lanester réunit en un même ensemble plusieurs halls et salles de réunion. Ces locaux sont destinés à recevoir du public pour toutes activités économiques, associatives, culturelles, sportives, d'expositions ainsi que toutes activités connexes. Exploité par la SEGEPEX, le Parc des expositions est un établissement ouvert au public (ERP). Il est de catégorie 1, avec des activités de types A et B.

Le présent règlement a pour but de stipuler les règles d'hygiène et de sécurité, ainsi que les conditions d'accès, d'occupation, d'utilisation de tout ou partie des locaux et espaces extérieurs, installations, services et équipements divers du Parc des expositions. L'ensemble des occupants quel que soient leur qualité et plus généralement l'ensemble du public, notamment en ce qui concerne les dispositions incendies des ERP (classement au feu des décors, permis d'utilisation d'effets spéciaux...).

La SEGEPEX, en sa qualité d'exploitant du parc (ci-après désigné l'exploitant), ainsi que Lorent Agglomération en sa qualité de propriétaires des infrastructures, dégage sa responsabilité pour tout accident survenu suite à l'observation de ces mesures conservatoires.

2/Police/Sécurité

2.1 Police

L'organisateur est personnellement responsable du maintien du bon ordre dans l'enceinte du Parc des Expositions et au bon déroulement des manifestations. Il s'engage à respecter et faire respecter les dispositions légales et réglementaires ayant trait aux bonnes mœurs, à la paix publique et à tout autre intérêt de la manifestation.

Il incombe à l'organisateur de mettre en place à ses frais, suivant le niveau de sensibilité de la manifestation, un dispositif de sécurité professionnelle, diplômé et en nombre suffisant aux obligations légales et d'usage (ouvertures, sacs, palpation). L'accès pourra être refusé à toute personne refusant de se soumettre à ces mesures conservatoires.

2.2 Sécurité

Avant la préparation de la manifestation et pendant celle-ci, l'organisateur devra notamment mais non limitativement se soumettre au cahier des charges précisant les mesures de sécurité à observer. Il s'engage à informer les intervenants, exposants et prestataires pour les mesures les concernant.

Les portes de sorties de secours devront toujours être libres d'accès. Il est interdit de gêner ou d'empêcher l'accès aux moyens, mobiles ou fixes de lutte contre l'incendie (extincteurs, RIA...). Le registre de sécurité incendie est disponible en permanence. L'organisateur devra y consigner tout incident ou accident survenu lors de la manifestation et le porter sans délai à la connaissance de l'exploitant et des services de secours. L'exploitant autorise librement l'accès à tous les locaux loués situés dans l'enceinte du Parc des expositions, dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions et de leurs missions. L'organisateur, sans préjudice, peut engager les services de surveillance, des installations et du bâtiment afin de faciliter le transfert contractuel de cette charge vers l'exploitant.

Le barrillage et le débarras des véhicules au périmètre de sécurité devra être effectué par l'organisateur dans le respect des normes de sécurité. L'organisateur devra respecter et faire respecter le périmètre de sécurité par ses équipes, prestataires et clients.

Aucun mouvement de véhicule à l'intérieur des halls ne saurait être accepté sauf accord express des équipes du Parc. L'organisateur s'oblige à un complet respect des normes de sécurité, des obligations légales et d'usage (ouvertures, de l'équipement (notamment concernant le volume maximal de la sonorisation).

2.3 Respect du protocole sanitaire

L'accès aux espaces concernés est refusé à toute personne qui ne respecte pas l'une des obligations applicables posées par le décret 2020-860 du 10 juillet 2020 (dans sa version en vigueur). En cas de non-respect de l'une desdites obligations, la personne sera reconduite à l'extérieur espaces concernés.

3/Assurance

L'organisateur devra souscrire une police d'assurance Responsabilité Civile. L'organisateur et veillera à ce que chaque exposant soit garanti pour les mêmes risques. Il en fournira une copie à l'exploitant.

En cas de dégradation des biens confiés, l'organisateur devra répondre de toute perte ou détérioration du matériel et du mobilier survenu lors de la mise à disposition.

L'exploitant décline toute responsabilité en cas de vol, de sinistre ou de détérioration du matériel et objets de toute nature entreposés ou utilisés dans les salles par l'organisateur, ses employés, ses mandataires ou par des personnes ayant pris part à la manifestation.

4/Conditions et restrictions d'accès

4.1 Conditions d'accès
Sauf autorisation expresse, ne peuvent pénétrer et stationner sur le périmètre du Parc que les véhicules et/ou personnes en relation avec les activités du Parc des expositions et autorisées. Le parking est accessible au public les jours de

manifestations uniquement.

La circulation et le stationnement de véhicules de tout genre dans l'enceinte du Parc des expositions ont lieu sous la responsabilité exclusive et aux risques et périls de leur propriétaire. L'entrée des véhicules est interdite dans le Parc des expositions, de matières dangereuses comme des substances explosives, inflammables, volatiles, combustibles, toxiques, infectieuses, corrosives, nocives, etc. De même, l'introduction de bombes de gaz dans l'enceinte du parc y compris sur le parking est interdite. L'usage des skates, trottinettes et autres engins similaires est interdit dans l'enceinte du Parc des expositions. Les personnes souhaitant fumer, doivent le faire à l'extérieur des bâtiments et jeter leurs mégots de cigarette dans les cendriers prévus à cet effet.

Le présent règlement a pour but de stipuler les règles d'hygiène et de sécurité, ainsi que les conditions d'accès, d'occupation, d'utilisation de tout ou partie des locaux et espaces extérieurs, installations, services et équipements divers du Parc des expositions. L'ensemble des occupants quel que soient leur qualité et plus généralement l'ensemble du public, notamment en ce qui concerne les dispositions incendies des ERP (classement au feu des décors, permis d'utilisation d'effets spéciaux...).

La SEGEPEX, en sa qualité d'exploitant du parc (ci-après désigné l'exploitant), ainsi que Lorent Agglomération en sa qualité de propriétaires des infrastructures, dégage sa responsabilité pour tout accident survenu suite à l'observation de ces mesures conservatoires.

2/Police/Security

The Organiser is personally responsible for maintaining good order within the Exhibition Centre and claims to hold all the certificates necessary for the smooth running of the event. It undertakes to respect and ensure respect for the legal and regulatory provisions relating to good morals, public peace and the smooth running of events.

It is incumbent on the Organiser at its own expense, according to the level of sensitivity of the event, to implement sufficient professional, qualified security measures in relation to legal and customary obligations (opening of bags, pat-downs). Access may be refused to any person refusing to submit to these protective measures.

2.1 Safety

Before preparing for and during the event, the Organiser must, in particular but not exclusively, comply with the specifications setting out the safety measures to be observed. It undertakes to inform speakers, exhibitors and service providers about the measures concerning them.

Emergency exit doors must always remain freely accessible. It is prohibited to hinder or prevent the use of fire extinguishers, fire extinguishers and fire extinguishers (fire hose cabinets, etc.). The fire safety register is available at all times, and the Organiser must record any incident or accident that occurs during the event. The Organiser, without prejudice, may engage the services of security services and teams shall have free access to all rented premises located within the Exhibition Centre, in the course of carrying out their duties and missions. The Organiser must ensure permanent supervision of the facilities and the building, except in the event of a contractual transfer of this responsibility to the Operator.

Barring and unblocking of entrances and the security perimeter must be carried out by the Organiser in compliance with safety standards. The Organiser must respect and ensure respect of the security perimeter by its teams, service providers and customers. No movement of vehicles inside the halls is authorised unless expressly agreed by the Exhibition Centre's teams. The Organiser undertakes to comply fully with the safety specifications of the Exhibition Centre, in particular concerning the specifications (in particular concerning the maximum volume of the sound system).

2.2 Compliance with health protocols

Access to spaces and equipment shall be refused to any person who does not comply with any of the applicable obligations set out in the Decree 2020-860 of 10 July 2020 (in its current version), in the event of non-compliance with any one of these obligations, the person will be escorted out of the areas concerned.

3/Insurance

The Organiser shall take out an Organiser's Civil Liability insurance policy and shall ensure that each exhibitor is covered for the same risks. It shall provide a copy to the Operator.

In the event of damage to the facilities, the Organiser shall be liable for any loss or deterioration of equipment and furniture occurring during occupation. The Operator, without prejudice, may engage the services of security services and teams shall have free access to all rented premises located within the Exhibition Centre, in the course of carrying out their duties and missions. The Organiser must ensure permanent supervision of the facilities and the building, except in the event of a contractual transfer of this responsibility to the Operator.

4.1 Access conditions
Sauf autorisation expresse, ne peuvent pénétrer et stationner sur le périmètre du Parc que les véhicules et/ou personnes en relation avec les activités du Parc des expositions et autorisées. Le parking est accessible au public les jours de

manifestations uniquement.

La circulation et le stationnement de véhicules de tout genre dans l'enceinte du Parc des expositions ont lieu sous la responsabilité exclusive et aux risques et périls de leur propriétaire. L'entrée des véhicules est interdite dans le Parc des expositions, de matières dangereuses comme des substances explosives, inflammables, volatiles, combustibles, toxiques, infectieuses, corrosives, nocives, etc. De même, l'introduction de bombes de gaz dans l'enceinte du parc y compris sur le parking est interdite. L'usage des skates, trottinettes et autres engins similaires est interdit dans l'enceinte du Parc des expositions. Les personnes souhaitant fumer, doivent le faire à l'extérieur des bâtiments et jeter leurs mégots de cigarette dans les cendriers prévus à cet effet.

Le présent règlement a pour but de stipuler les règles d'hygiène et de sécurité, ainsi que les conditions d'accès, d'occupation, d'utilisation de tout ou partie des locaux et espaces extérieurs, installations, services et équipements divers du Parc des expositions. L'ensemble des occupants quel que soient leur qualité et plus généralement l'ensemble du public, notamment en ce qui concerne les dispositions incendies des ERP (classement au feu des décors, permis d'utilisation d'effets spéciaux...).

La SEGEPEX, en sa qualité d'exploitant du parc (ci-après désigné l'exploitant), ainsi que Lorent Agglomération en sa qualité de propriétaires des infrastructures, dégage sa responsabilité pour tout accident survenu suite à l'observation de ces mesures conservatoires.

Le présent règlement a pour but de stipuler les règles d'hygiène et de sécurité, ainsi que les conditions d'accès, d'occupation, d'utilisation de tout ou partie des locaux et espaces extérieurs, installations, services et équipements divers du Parc des expositions. L'ensemble des occupants quel que soient leur qualité et plus généralement l'ensemble du public, notamment en ce qui concerne les dispositions incendies des ERP (classement au feu des décors, permis d'utilisation d'effets spéciaux...).

La SEGEPEX, en sa qualité d'exploitant du parc (ci-après désigné l'exploitant), ainsi que Lorent Agglomération en sa qualité de propriétaires des infrastructures, dégage sa responsabilité pour tout accident survenu suite à l'observation de ces mesures conservatoires.

Le présent règlement a pour but de stipuler les règles d'hygiène et de sécurité, ainsi que les conditions d'accès, d'occupation, d'utilisation de tout ou partie des locaux et espaces extérieurs, installations, services et équipements divers du Parc des expositions. L'ensemble des occupants quel que soient leur qualité et plus généralement l'ensemble du public, notamment en ce qui concerne les dispositions incendies des ERP (classement au feu des décors, permis d'utilisation d'effets spéciaux...).

La SEGEPEX, en sa qualité d'exploitant du parc (ci-après désigné l'exploitant), ainsi que Lorent Agglomération en sa qualité de propriétaires des infrastructures, dégage sa responsabilité pour tout accident survenu suite à l'observation de ces mesures conservatoires.

Le présent règlement a pour but de stipuler les règles d'hygiène et de sécurité, ainsi que les conditions d'accès, d'occupation, d'utilisation de tout ou partie des locaux et espaces extérieurs, installations, services et équipements divers du Parc des expositions. L'ensemble des occupants quel que soient leur qualité et plus généralement l'ensemble du public, notamment en ce qui concerne les dispositions incendies des ERP (classement au feu des décors, permis d'utilisation d'effets spéciaux...).

La SEGEPEX, en sa qualité d'exploitant du parc (ci-après désigné l'exploitant), ainsi que Lorent Agglomération en sa qualité de propriétaires des infrastructures, dégage sa responsabilité pour tout accident survenu suite à l'observation de ces mesures conservatoires.

Le présent règlement a pour but de stipuler les règles d'hygiène et de sécurité, ainsi que les conditions d'accès, d'occupation, d'utilisation de tout ou partie des locaux et espaces extérieurs, installations, services et équipements divers du Parc des expositions. L'ensemble des occupants quel que soient leur qualité et plus généralement l'ensemble du public, notamment en ce qui concerne les dispositions incendies des ERP (classement au feu des décors, permis d'utilisation d'effets spéciaux...).

La SEGEPEX, en sa qualité d'exploitant du parc (ci-après désigné l'exploitant), ainsi que Lorent Agglomération en sa qualité de propriétaires des infrastructures, dégage sa responsabilité pour tout accident survenu suite à l'observation de ces mesures conservatoires.

Le présent règlement a pour but de stipuler les règles d'hygiène et de sécurité, ainsi que les conditions d'accès, d'occupation, d'utilisation de tout ou partie des locaux et espaces extérieurs, installations, services et équipements divers du Parc des expositions. L'ensemble des occupants quel que soient leur qualité et plus généralement l'ensemble du public, notamment en ce qui concerne les dispositions incendies des ERP (classement au feu des décors, permis d'utilisation d'effets spéciaux...).

La SEGEPEX, en sa qualité d'exploitant du parc (ci-après désigné l'exploitant), ainsi que Lorent Agglomération en sa qualité de propriétaires des infrastructures, dégage sa responsabilité pour tout accident survenu suite à l'observation de ces mesures conservatoires.

Le présent règlement a pour but de stipuler les règles d'hygiène et de sécurité, ainsi que les conditions d'accès, d'occupation, d'utilisation de tout ou partie des locaux et espaces extérieurs, installations, services et équipements divers du Parc des expositions. L'ensemble des occupants quel que soient leur qualité et plus généralement l'ensemble du public, notamment en ce qui concerne les dispositions incendies des ERP (classement au feu des décors, permis d'utilisation d'effets spéciaux...).

La SEGEPEX, en sa qualité d'exploitant du parc (ci-après désigné l'exploitant), ainsi que Lorent Agglomération en sa qualité de propriétaires des infrastructures, dégage sa responsabilité pour tout accident survenu suite à l'observation de ces mesures conservatoires.

Le présent règlement a pour but de stipuler les règles d'hygiène et de sécurité, ainsi que les conditions d'accès, d'occupation, d'utilisation de tout ou partie des locaux et espaces extérieurs, installations, services et équipements divers du Parc des expositions. L'ensemble des occupants quel que soient leur qualité et plus généralement l'ensemble du public, notamment en ce qui concerne les dispositions incendies des ERP (classement au feu des décors, permis d'utilisation d'effets spéciaux...).

La SEGEPEX, en sa qualité d'exploitant du parc (ci-après désigné l'exploitant), ainsi que Lorent Agglomération en sa qualité de propriétaires des infrastructures, dégage sa responsabilité pour tout accident survenu suite à l'observation de ces mesures conservatoires.

Le présent règlement a pour but de stipuler les règles d'hygiène et de sécurité, ainsi que les conditions d'accès, d'occupation, d'utilisation de tout ou partie des locaux et espaces extérieurs, installations, services et équipements divers du Parc des expositions. L'ensemble des occupants quel que soient leur qualité et plus généralement l'ensemble du public, notamment en ce qui concerne les dispositions incendies des ERP (classement au feu des décors, permis d'utilisation d'effets spéciaux...).

La SEGEPEX, en sa qualité d'exploitant du parc (ci-après désigné l'exploitant), ainsi que Lorent Agglomération en sa qualité de propriétaires des infrastructures, dégage sa responsabilité pour tout accident survenu suite à l'observation de ces mesures conservatoires.

Le présent règlement a pour but de stipuler les règles d'hygiène et de sécurité, ainsi que les conditions d'accès, d'occupation, d'utilisation de tout ou partie des locaux et espaces extérieurs, installations, services et équipements divers du Parc des expositions. L'ensemble des occupants quel que soient leur qualité et plus généralement l'ensemble du public, notamment en ce qui concerne les dispositions incendies des ERP (classement au feu des décors, permis d'utilisation d'effets spéciaux...).

La SEGEPEX, en sa qualité d'exploitant du parc (ci-après désigné l'exploitant), ainsi que Lorent Agglomération en sa qualité de propriétaires des infrastructures, dégage sa responsabilité pour tout accident survenu suite à l'observation de ces mesures conservatoires.

Le présent règlement a pour but de stipuler les règles d'hygiène et de sécurité, ainsi que les conditions d'accès, d'occupation, d'utilisation de tout ou partie des locaux et espaces extérieurs, installations, services et équipements divers du Parc des expositions. L'ensemble des occupants quel que soient leur qualité et plus généralement l'ensemble du public, notamment en ce qui concerne les dispositions incendies des ERP (classement au feu des décors, permis d'utilisation d'effets spéciaux...).

La SEGEPEX, en sa qualité d'exploitant du parc (ci-après désigné l'exploitant), ainsi que Lorent Agglomération en sa qualité de propriétaires des infrastructures, dégage sa responsabilité pour tout accident survenu suite à l'observation de ces mesures conservatoires.

Le présent règlement a pour but de stipuler les règles d'hygiène et de sécurité, ainsi que les conditions d'accès, d'occupation, d'utilisation de tout ou partie des locaux et espaces extérieurs, installations, services et équipements divers du Parc des expositions. L'ensemble des occupants quel que soient leur qualité et plus généralement l'ensemble du public, notamment en ce qui concerne les dispositions incendies des ERP (classement au feu des décors, permis d'utilisation d'effets spéciaux...).

La SEGEPEX, en sa qualité d'exploitant du parc (ci-après désigné l'exploitant), ainsi que Lorent Agglomération en sa qualité de propriétaires des infrastructures, dégage sa responsabilité pour tout accident survenu suite à l'observation de ces mesures conservatoires.

3334-2). As a reminder, for commercial events, a safety application must be submitted at least 2 months before the event at the prefecture by the Organiser's safety officer (6 months for a type X sporting event).

Failure to issue an authorisation required for the holding of the event is grounds for cancellation due to the fault of the Organiser. Certain events/exhibitions may be subject to a formal ban on photography and filming. The Organiser shall be responsible for displaying these restrictions at the entrance to the space concerned.

10/ Use of the Exhibition Centre's logos and distinctive signs
The Operator authorises the Organiser to reproduce the Exhibition Centre's logo and distinctive signs on any medium (including the internet) or a social network. In return, the Exhibition Centre may display on its website the event hosted using the logos and/or distinctive signs of the Organiser.

The use of the Exhibition Centre's methodology and boards by the Organiser is only possible with the approval of the Operator, according to a schedule pre-established by the Exhibition Centre's teams. Postings must relate to an event held at the Exhibition Centre and be validated by the Operator. Printing of posters and installation shall be the responsibility of the Organiser.

11/Special conditions
Bar activities are only authorised in designated areas. Catering activities and the use of kitchens may only take place under the supervision of a professional catering establishment. The use of the health rules applicable to the organisation of meals at occasional events. A deposit of 250 euros is payable and will be returned only after proper cleaning and clearing of the kitchen by the Caterer/Operator.

12/Sanctions
Failure to comply with the provisions of these regulations and any breach of public morality shall expose offenders to temporary or permanent exclusion from the Centre and, where applicable, to legal proceedings. In the event of offences punishable by criminal sanctions (theft, damage or destruction of equipment, counterfeiting, etc.) SEGEPEX may file a complaint.

13/Access to Minors

Children under the age of 18 shall be accepted under the responsibility of their parents. Lost children will be taken to the Centre's Security Control Centre. In the event that no one comes to collect the child, and in any event after the administrative offices have closed, lost children will be handed over to the nearest police station.

14/Video surveillance
A video surveillance system is in operation inside / outside the Centre, in all areas open to the public. SEGEPEX or Lorent Agglomération hold an authorisation issued by the Prefecture of Morbihan for the use of this video surveillance system. Recordings are kept for a maximum of 30 days before being destroyed. Right of access to the images shall be exercised with the management of the Centre.

15 - Network access via Wifi
All users of the Centre's Wifi network are forbidden to:
- Consult, display, download, send any illicit content, -In the event of WIFI provided free of charge, SEGEPEX management cannot be held responsible for issues concerning content. Users are responsible for the use of this network. No attempt to access an internal computer network (wired or wireless) is possible without prior authorisation from a Centre staff member.

16/Lost and Found
The Organiser management declines all responsibility in the event of loss, theft or damage to the personal property of visitors. Lost and found items must be handed over to a member of staff to be placed in the lost and found, where applicable, to legal proceedings. In the event of loss, the owners. After a certain period of time, the objects are handed over to the police station or the City of Lanester Lost and Found, as the case may be. Suspects must be identified and the objects must be destroyed by the competent services if the identity of their owner cannot be ascertained.

Article 17/Implementation
SEGEPEX's general management, the site manager and the Organiser, each as far as they are concerned, shall be responsible for the implementation of these regulations.

18/Conditions particulières
Les activités de bar ne sont acceptées que dans les espaces dédiés. Les activités de restauration et l'utilisation des cuisines ne pourront se dérouler que sous le contrôle d'un professionnel agissant dans les règles sanitaires applicables à l'organisation de repas dans le cadre de manifestations occasionnelles. Le dépôt d'une caution de 250 euros est exigé et ne sera restitué qu'après un état des lieux conforme et le nettoyage de la cuisine par le Traiteur/ l'organisateur.

19/Sanctions
Le non-respect des prescriptions du présent règlement et toute atteinte aux bonnes mœurs expose les contrevenants à l'exclusion temporaire ou définitive du Parc et, le cas échéant, à des poursuites judiciaires. En cas d'infractions passibles de sanctions pénales (vol, dégradation ou destruction de matériel, contrefaçon, etc.) la SEGEPEX pourra procéder à un dépôt de plainte.

13/Acueil des mineurs
Les enfants de moins de 18 ans sont accueillis sous la responsabilité de leurs parents. Tout enfant égaré est conduit au PC Sécurité du Parc. Au cas où personne ne viendrait chercher l'enfant, et en tout état de cause après le dépôt des objets dans le bureau administratifs, l'enfant égaré serait confié au commissariat de police le plus proche.

14/Video surveillance
Un système de vidéo surveillance est mis en place à l'intérieur / à l'extérieur du Parc, dans tous les lieux ouverts au public. La SEGEPEX ou Lorent Agglomération tiennent une autorisation délivrée par la Préfecture du Morbihan pour l'utilisation de ce système de vidéosurveillance. Les enregistrements sont conservés pendant une durée maximale de 30 jours avant d'être détruits. Le droit d'accès aux images s'exerce auprès de la direction de la SEGEPEX.

15 - Accès réseau via Wifi
Tout utilisateur du réseau Wifi du Parc s'interdit de :
- Consulter, afficher, télécharger, transmettre tout contenu illicite. -En cas de connexion à un réseau informatique, l'utilisateur ne peut être tenu responsable des problèmes liés aux connexions. Aucune tentative d'accès à un réseau informatique interne (filiaire ou sans fil) n'est possible sans l'autorisation préalable d'un membre du personnel du Parc.

16/Objets trouvés
L'organisateur SEGEPEX décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou dommage survenu aux biens personnels des visiteurs. Les objets trouvés doivent être remis à un membre du personnel pour être déposés dans le bureau administratifs. Ils sont tenus sous support y compris un propriétaire. Passé un certain délai, les objets sont remis, selon le cas, au commissariat de police ou aux objets trouvés de la Ville de Lanester. Les objets non réclamés pourront faire l'objet d'une destruction par les services compétents, dès lors que l'identité de leur propriétaire n'aura pas pu être découverte.

Article 17/Mise en œuvre
La SEGEPEX, en sa qualité d'exploitant du parc (ci-après désigné l'exploitant), ainsi que Lorent Agglomération en sa qualité de propriétaires des infrastructures, dégage sa responsabilité pour tout accident survenu suite à l'observation de ces mesures conservatoires.

Le présent règlement a pour but de stipuler les règles d'hygiène et de sécurité, ainsi que les conditions d'accès, d'occupation, d'utilisation de tout ou partie des locaux et espaces extérieurs, installations, services et équipements divers du Parc des expositions. L'ensemble des occupants quel que soient leur qualité et plus généralement l'ensemble du public, notamment en ce qui concerne les dispositions incendies des ERP (classement au feu des décors, permis d'utilisation d'effets spéciaux...).

La SEGEPEX, en sa qualité d'exploitant du parc (ci-après désigné l'exploitant), ainsi que Lorent Agglomération en sa qualité de propriétaires des infrastructures, dégage sa responsabilité pour tout accident survenu suite à l'observation de ces mesures conservatoires.

Le présent règlement a pour but de stipuler les règles d'hygiène et de sécurité, ainsi que les conditions d'accès, d'occupation, d'utilisation de tout ou partie des locaux et espaces extérieurs, installations, services et équipements divers du Parc des expositions. L'ensemble des occupants quel que soient leur qualité et plus généralement l'ensemble du public, notamment en ce qui concerne les dispositions incendies des ERP (classement au feu des décors, permis d'utilisation d'effets spéciaux...).

La SEGEPEX, en sa qualité d'exploitant du parc (ci-après désigné l'exploitant), ainsi que Lorent Agglomération en sa qualité de propriétaires des infrastructures, dégage sa responsabilité pour tout accident survenu suite à l'observation de ces mesures conservatoires.

Le présent règlement a pour but de stipuler les règles d'hygiène et de sécurité, ainsi que les conditions d'accès, d'occupation, d'utilisation de tout ou partie des locaux et espaces extérieurs, installations, services et équipements divers du Parc des expositions. L'ensemble des occupants quel que soient leur qualité et plus généralement l'ensemble du public, notamment en ce qui concerne les dispositions incendies des ERP (classement au feu des décors, permis d'utilisation d'effets spéciaux...).

La SEGEPEX, en sa qualité d'exploitant du parc (ci-après désigné l'exploitant), ainsi que Lorent Agglomération en sa qualité de propriétaires des infrastructures, dégage sa responsabilité pour tout accident survenu suite à l'observation de ces mesures conservatoires.

Le présent règlement a pour but de stipuler les règles d'hygiène et de sécurité, ainsi que les conditions d'accès, d'occupation, d'utilisation de tout ou partie des locaux et espaces extérieurs, installations, services et équipements divers du Parc des expositions. L'ensemble des occupants quel que soient leur qualité et plus généralement l'ensemble du public, notamment en ce qui concerne les dispositions incendies des ERP (classement au feu des décors, permis d'utilisation d'effets spéciaux...).

La SEGEPEX, en sa qualité d'exploitant du parc (ci-après désigné l'exploitant), ainsi que Lorent Agglomération en sa qualité de propriétaires des infrastructures, dégage sa responsabilité pour tout accident survenu suite à l'observation de ces mesures conservatoires.

Le présent règlement a pour but de stipuler les règles d'hygiène et de sécurité, ainsi que les conditions d'accès, d'occupation, d'utilisation de tout ou partie des locaux et espaces extérieurs, installations, services et équipements divers du Parc des expositions. L'ensemble des occupants quel que soient leur qualité et plus généralement l'ensemble du public, notamment en ce qui concerne les dispositions incendies des ERP (classement au feu des décors, permis d'utilisation d'effets spéciaux...).

La SEGEPEX, en sa qualité d'exploitant du parc (ci-après désigné l'exploitant), ainsi que Lorent Agglomération en sa qualité de propriétaires des infrastructures, dégage sa responsabilité pour tout accident survenu suite à l'observation de ces mesures conservatoires.

Le présent règlement a pour but de stipuler les règles d'hygiène et de sécurité, ainsi que les conditions d'accès, d'occupation, d'utilisation de tout ou partie des locaux et espaces extérieurs, installations, services et équipements divers du Parc des expositions. L'ensemble des occupants quel que soient leur qualité et plus généralement l'ensemble du public, notamment en ce qui concerne les dispositions incendies des ERP (classement au feu des décors, permis d'utilisation d'effets spéciaux...).

La SEGEPEX, en sa qualité d'exploitant du parc (ci-après désigné l'exploitant), ainsi que Lorent Agglomération en sa qualité de propriétaires des infrastructures, dégage sa responsabilité pour tout accident survenu suite à l'observation de ces mesures conservatoires.

Le présent règlement a pour but de stipuler les règles d'hygiène et de sécurité, ainsi que les conditions d'accès, d'occupation, d'utilisation de tout ou partie des locaux et espaces extérieurs, installations, services et équipements divers du Parc des expositions. L'ensemble des occupants quel que soient leur qualité et plus généralement l'ensemble du public, notamment en ce qui concerne les dispositions incendies des ERP (classement au feu des décors, permis d'utilisation d'effets spéciaux...).

La SEGEPEX, en sa qualité d'exploitant du parc (ci-après désigné l'exploitant), ainsi que Lorent Agglomération en sa qualité de propriétaires des infrastructures, dégage sa responsabilité pour tout accident survenu suite à l'observation de ces mesures conservatoires.

Le présent règlement a pour but de stipuler les règles d'hygiène et de sécurité, ainsi que les conditions d'accès, d'occupation, d'utilisation de tout ou partie des locaux et espaces extérieurs, installations, services et équipements divers du Parc des expositions. L'ensemble des occupants quel que soient leur qualité et plus généralement l'ensemble du public, notamment en ce qui concerne les dispositions incendies des ERP (classement au feu des décors, permis d'utilisation d'effets spéciaux...).

La SEGEPEX, en sa qualité d'exploitant du parc (ci-après désigné l'exploitant), ainsi que Lorent Agglomération en sa qualité de propriétaires des infrastructures, dégage sa responsabilité pour tout accident survenu suite à l'observation de ces mesures conservatoires.

Le présent règlement a pour but de stipuler les règles d'hygiène et de sécurité, ainsi que les conditions d'accès, d'occupation, d'utilisation de tout ou partie des locaux et espaces extérieurs, installations, services et équipements divers du Parc des expositions. L'ensemble des occupants quel que soient leur qualité et plus généralement l'ensemble du public, notamment en ce qui concerne les dispositions incendies des ERP (classement au feu des décors, permis d'utilisation d'effets spéciaux...).

La SEGEPEX, en sa qualité d'exploitant du parc (ci-après désigné l'exploitant), ainsi que Lorent Agglomération en sa qualité de propriétaires des infrastructures, dégage sa responsabilité pour tout accident survenu suite à l'observation de ces mesures conservatoires.

Le présent règlement a pour but de stipuler les règles d'hygiène et de sécurité, ainsi que les conditions d'accès, d'occupation, d'utilisation de tout ou partie des locaux et espaces extérieurs, installations, services et équipements divers du Parc des expositions. L'